

J.A. 2067 Chaumont

M. Henri FURRER

Grand Chaumont

2067 CHAUMONT

Du nouveau à Chaumont

Durant cet été, quelques aménagements ont été apportés à Chaumont pour le confort des touristes qui viennent s'y promener.

Une horloge publique murale a été posée à la station du funiculaire. Depuis longtemps plusieurs personnes demandaient que soit réinstallée une telle horloge; grâce à la générosité d'une donatrice qui a voulu garder l'anonymat ainsi qu'à l'appui des TN, la SIP a enfin pu combler leurs vœux !

Par ailleurs, la fontaine devant la station est restaurée. Les marcheurs peuvent dorénavant étancher leur soif en arrivant à Chaumont par le *Sentier des Poules*.

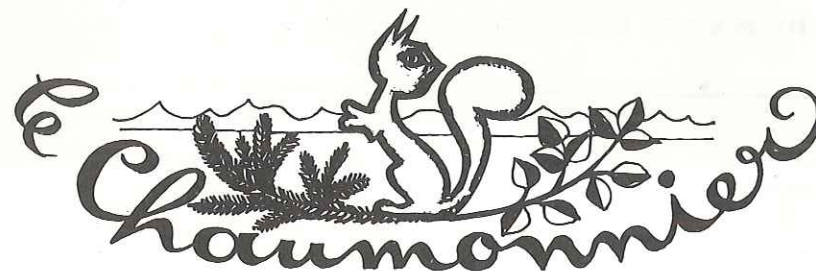
Enfin, quelques bancs appartenant à la SIP ont été remis en état. Les vieilles planches vermoulues par le temps et les intempéries ont fait place à de nouvelles en chêne massif. Cette cure de rajeunissement se poursuivra l'année prochaine pour d'autres bancs.

Calendrier des manifestations à Chaumont

2 septembre	Reprise du championnat de football
14 septembre	Assemblée générale du Chœur mixte à 20 h. 15 au Collège
21 septembre	Assemblée générale de la SIP à 20 h. 30 à la Chapelle
23 septembre	Pique-nique du Chœur mixte, dès 11 heures à la ferme Pfund
10 novembre	Match aux cartes au Home bâlois

Brèves nouvelles

- Nous avons appris avec peine les décès de Madame Jeanne Zurcher et Monsieur Jean Bosquet. Nous présentons aux deux familles notre vive sympathie.
- Un petit Jean-Henri est né en juillet. Nos félicitations aux heureux parents, Monsieur et Madame Alain Morier.
- Mariage le 4 août dernier de Christiane Hauser et Michel Ribaux. Tous nos vœux de bonheur au nouveau couple.



JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT PUBLIC DE CHAUMONT

Paraissant 4 fois par an

3^e trimestre 1984

N° 25

Assemblée générale annuelle de la Société d'intérêt public de Chaumont

*Vendredi 21 septembre 1984
à 20 h. 30 à la Chapelle de Chaumont*

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du président
3. Rapport du trésorier
4. Décisions et nominations statutaires suivant art. 11
5. Divers

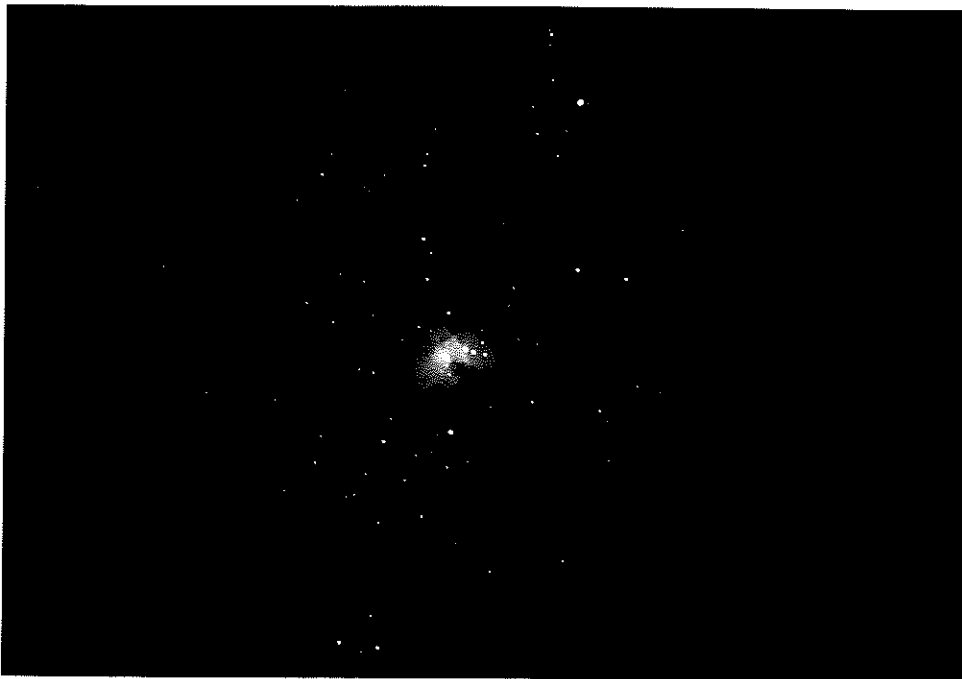
Nous rappelons que notre société est ouverte à chacun et que les amis ou conjoints des membres sont cordialement invités.

Le Cosmos vu de Chaumont...

Nos lecteurs ignorent sans doute qu'habite à Chaumont un passionné d'astronomie: il s'agit de Francis Clerc à qui nous ouvrons nos colonnes dans ce numéro. Il nous expose quelques-unes de ses réflexions face à l'Univers et, grâce à ses talents de photographe, nous fait découvrir le monde fabuleux du Cosmos!

Même si le temps dans notre région n'est pas toujours au beau fixe, vous est-il déjà arrivé par une nuit sans lune, de lever les yeux vers le ciel étoilé? En ce cas, vous avez certainement remarqué ces milliers de petits points scintillants, perdus dans un océan noir et profond. Alors, avez-vous pensé en regardant un seul de ces points que la distance nous séparant de lui est telle que ce point (en réalité: un soleil ou un amas de plusieurs dizaines de soleils suivant son éloignement) n'existe peut-être plus. Ceci peut paraître étourdissant et angoissant, pourtant c'est la réalité.

La grande nébuleuse d'Orion, un spectacle extraordinaire à travers la lunette du télescope... (Photo F. Clerc)



Une réalité estompée par nos soucis quotidiens et notre mode de vie stressant. C'est pourquoi je profite de ces quelques lignes pour vous faire découvrir un peu de notre Univers.

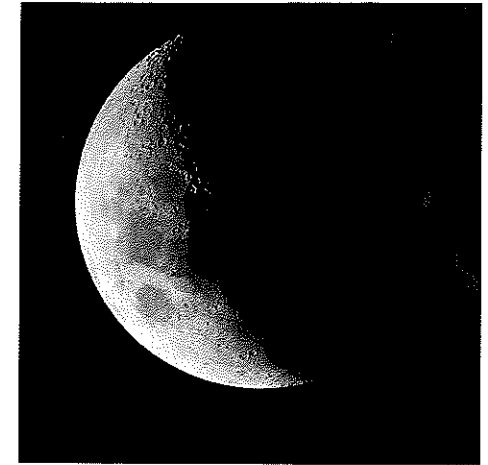
Pour pouvoir s'imaginer les dimensions... astronomiques du Cosmos, il est important de savoir que la distance de la Terre à la Lune est d'environ 360 000 km et qu'elle représente pour la lumière le chemin parcouru en une seconde et quart alors que la plus rapide de nos fusées met, en voyageant à la vitesse de 11 km à la seconde, 32 820 secondes. L'étoile la

plus proche de la Terre est notre Soleil et se trouve à près de 152 millions de kilomètres. Sa lumière, voyageant à la vitesse de 300 000 km à la seconde, nous parvient en un peu plus de sept minutes. Alors imaginez-vous que parmi ces milliers d'étoiles (notre œil n'en perçoit approximativement que 6000), plusieurs n'existent plus depuis des milliers d'années et que leur lumière nous parvient toujours! D'autres étoiles sont nées et nous ne voyons pas encore leur lumière, ceci pour plusieurs siècles encore.

En regardant la photographie de la grande nébuleuse d'Orion, pensez que la lumière qui est parvenue sur la pellicule est celle qui représentait la nébuleuse voici près de mille trois cents ans, à l'époque de la mise à sac de Jérusalem et du règne de Dagobert, c'est-à-dire vers l'an 600 de notre ère. Pour connaître son état actuel, nous devons attendre mille trois cents ans, si tout va bien évidemment! Le paysage aura beaucoup changé, car les astronomes ont découvert la naissance de nouveaux soleils à l'intérieur de la nébuleuse.

Maintenant, revenons plus près de chez nous, dans notre système solaire dont je voudrais vous présenter ses deux géantes: Jupiter et Saturne. Jupiter est énorme, son diamètre mesure 143 000 km, soit environ le dixième du diamètre solaire et plus de onze fois le diamètre de la Terre. Son volume à lui seul dépasse le volume de toutes les planètes rassemblées.

Saturne présente de nombreuses similitudes avec Jupiter. Elle est plus petite (120 000 km de diamètre). Jupiter pos-



La Lune, notre voisine dans l'Univers, toujours aussi fascinante et mystérieuse. (Photo F. Clerc)

sède seize satellites (lire: des lunes) et Saturne dix-sept. Ces chiffres peuvent augmenter, compte tenu de nouvelles découvertes toujours possibles! Entre Jupiter et Saturne, qui sont deux composantes de notre système solaire et la grande nébuleuse d'Orion qui, malgré son grand éloignement, se trouve dans notre banlieue, il existe dans l'infini du Cosmos une quantité de phénomènes dont il serait intéressant de parler: d'autres nébuleuses, des galaxies, des étoiles, quasars, pulsars et les troublants trous noirs.

Au regard de cette immensité qui nous entoure et à l'infini de l'Univers que nous ne connaissons jamais, nous sommes tentés de nous exclamer comme Monsieur Cyclopède dans sa *Minute nécessaire*: étonnant non!

Francis Clerc

Samedi 10 novembre, dès 18 heures

Grand match aux cartes organisé par le Home bâlois
sous l'experte direction de R. Altermath

Prix à tous les concurrents - bar - souper - musique

Le bostryche est en fête, faisons-lui un sort !

Les Chaumonniers vivent au milieu de la forêt et ils doivent savoir ce qui s'y passe. Chacun sait bien sûr que le bostryche est en fête. La presse s'est largement fait l'écho du problème. Cependant, ce phénomène n'est pas simple à expliquer. Les termes sont compliqués et nombreux et l'on finit par se perdre en conjectures. Je vais essayer d'en parler le plus simplement possible.

Du bostryche, il y en a toujours eu. Cependant, la sécheresse de 1983, suivie de la tempête du 27 novembre 1983 et bien entendu de la pollution en général ont fait que le bostryche a bien proliféré dans nos forêts désolées de Chaumont. Je ne parle que de Chaumont car le phénomène est en fait connu partout.

Le bostryche est un insecte nuisible, de l'ordre des coléoptères. Il en existe de nombreuses familles. Dans nos régions, il faut surtout lutter contre le bostryche *typographe* et ses associés nommés *chalcographe*, *micrographe* et le bostryche *curvidenté* et le bostryche *liseré*.

Le bostryche typographe et ses associés

Il s'attaque à l'*épicéa* (aiguilles piquantes), profitant surtout des plantes affaiblies par la pollution, malades ou cassées. En montagne, il n'y a généralement qu'un essaimage (mi-mai, début juin), dès que la température atteint 20 degrés. Les plus grands dégâts sont causés dans les semaines qui suivent. En plaine, il peut y avoir deux essaimages et deux générations durant la bonne saison.

Les bostryches se mettent à hiberner peu avant l'automne et réapparaissent au printemps suivant. La prolifération dépend bien sûr des conditions atmosphériques. Nous avons eu la chance d'avoir un peu de froid au printemps 1984.

Le bostryche curvidenté

Il s'attaque au *sapin blanc*, profitant avant

tout des plantes dépérissantes, âgées, ravagées par le gui ou croissant en sol calcaire. Son cycle biologique ressemble au bostryche typographe.

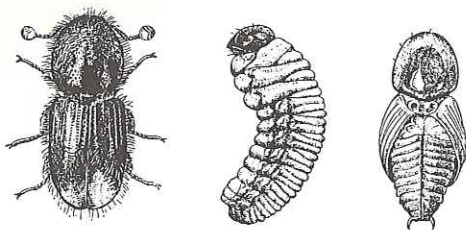
Le bostryche liseré

Il s'attaque à *tous les résineux abattus*, qu'il soient écorcés ou non. Il épargne pourtant les troncs complètement desséchés. Il y a une génération en montagne et deux en plaine.

Comment reconnaître une plante attaquée par les bostryches ?

Une plante attaquée dépérit rapidement. En examinant le tronc, on découvre des centaines de petits trous recouverts de sciure fine. L'écorce commence déjà à se détacher, les aiguilles sèchent. Il faut alors faire vite.

En arrachant l'écorce, on voit un réseau de couloirs, en surface ou en profondeur (jusqu'à 8 cm). Seul un connaisseur peut déterminer la sorte de bostryches à l'œuvre. Il y a moult sortes de couloirs verticaux, longitudinaux, horizontaux, transversaux, étoilés, en forme de hache, etc. Ce sont les « maternités » des bostryches. Le processus est trop compliqué pour être expliqué en quelques lignes. De toute façon, une plante attaquée par n'importe quel bostryche est perdue. Il n'y a pas moyen de la guérir.



Le bostryche typographe avec sa larve et sa nymphe

Comment lutter contre le bostryche ?

La pose des pièges à bostryches appartient au connaisseur ou aux professionnels de la forêt. Il est inutile de faire du bricolage avec ces engins car, en cas d'erreur, on peut créer l'élevage des bostryches !

Il y a deux sortes de pièges, *les boîtes à fentes* (types Röchling, Teysohn, etc., et les *arbres-pièges*, traités chimiquement (Arbezol, Xerodon P ou Endosulfanol).

Les boîtes à fentes sont de couleur blanc pâle. Il faut les suspendre selon des normes précises (direction du vent, etc.). Les bostryches se trouvent pris à l'intérieur, tombent dans un tiroir et meurent. Les arbres-pièges ne sont eux que de petits troncs traités chimiquement et posés à terre, sur un plastique. Les bostryches meurent au contact du produit chimique.

Comment peut-on attirer les bostryches dans les pièges ?

Les bostryches sont attirés dans les pièges au moyen de sachets spéciaux. C'est une invention extraordinaire et complexe. Le bostryche typographe se laisse

bien attirer grâce au sachet nommé *Pheroprax*.

Le bostryche curvidenté ne se laisse pas attirer. Des études sont en cours et il semble qu'une solution soit sur le point d'être trouvée !

Le bostryche liseré se laisse attirer, mais difficilement, grâce au sachet nommé *Linoprax*. La méthode n'est pas encore bien au point. Les mâles sont pris mais les femelles passent outre dans le 80 % des cas.

Quoiqu'il en soit, une plante attaquée par le bostryche doit être abattue et écorcée sur une toile. Les écorces doivent être brûlées sur le tronc (sans mettre le feu à la forêt) car les bostryches s'installent également dans la terre, autour du tronc.

Du côté de la loi

Le Conseil d'Etat a pris les choses très au sérieux. Un arrêté a été publié le 11 avril 1984. La lutte contre le bostryche est obligatoire. Les propriétaires de forêts sont tenus de signaler immédiatement tout foyer constaté. Il peut être délivré des notifications à exécuter sans délai.

Pierre Pfund

On parle de Chaumont au Grand Conseil

A la suite des nombreuses questions soulevées l'an dernier dans le Chaumonnier et par Monsieur André Jeanneret lors de l'assemblée générale de 1983 de la SIP, les problèmes ont été portés devant le Conseil général de la ville et devant le Grand Conseil. Lors de la séance du 28 mars 1984, le Conseil d'Etat a donné son point de vue. Nous reproduisons ici les propos de Monsieur Jacques Béguin, chef du Département de l'Agriculture qui répondait à une interpellation du soussigné.

Jean-Paul Renaud

Les problèmes soulevés par M. Jean-Paul Renaud doivent être placés aussi bien dans le contexte de la législation existante que dans celui du futur, avec l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, l'élaboration d'une législation

cantonale et la préparation des plans directeurs.

Nous croyons qu'il faut préciser quelles sont les données qui régissent actuellement la région de Chaumont. Selon le plan accompagnant le décret de protection des

crêtes du Jura du 14 février 1966, la zone de Chaumont comprend une zone de constructions basses soumises à l'article 3 du décret sur la protection des sites naturels. Par ailleurs, en ce qui concerne la surface de cette zone située sur le territoire de la Ville de Neuchâtel, elle est considérée comme équipée pour la construction, au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Cela revient à dire que dans toute cette région, sur une surface de terrain de 500 m², une maison de 100 m² et de 7,5 mètres de hauteur au faite du toit peut être érigée, sous réserve qu'elle se situe à plus de trente mètres d'une lisière de forêt. En conséquence, la Ville de Neuchâtel peut pratiquement établir un plan parcellaire minima de 500 m² sur toute sa propriété et y laisser édifier des maisons dans les dimensions autorisée par le décret. Cette possibilité existe d'ailleurs pour tous les propriétaires de terrains situés dans cette zone de construction.

Nous convenons que l'application littérale de ce texte conduirait à une aberration. Aussi la Ville de Neuchâtel se préoccupe-t-elle de ce problème. Elle a mis à l'étude une solution différente. La surface sur laquelle la commune étudie un plan de quartier représente 44 324 m², soit 4,4 ha, et la surface totale de la zone rouge du Petit-Chaumont est de 134 ha, y compris 32 ha de forêts. La Ville de Neuchâtel tend à créer un quartier acceptable sur le plan esthétique plutôt que de lotir simplement par petites parcelles destinées à des chalets de week-end. Cela impliquerait un zonage différent que celui du décret pour permettre une autre approche d'architecture, non plus basée sur une surface habitable de 100 m² occupant le cinquième de la parcelle, mais sur des directives découlant d'un règlement de quartier à établir.

Le Conseil d'Etat n'a pas encore eu à se prononcer. Il ne s'agit pour le moment que d'une étude, mais la communauté de travail pour l'aménagement du territoire n'est pas opposée à ce que ce problème

soit abordé sur cette nouvelle base impliquant une modification du zonage.

Pour ce qui est des promenades balisées, leur sauvegarde serait assurée par le règlement du plan de quartier à élaborer, comme ce fut le cas pour le plan de quartier de Tête-de-Ran, établi dans le cadre du décret de 1966.

Il y a donc une étude en cours et il nous paraît que cette étude s'inscrit dans le cadre des dispositifs prévus par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il s'agit aussi de sauvegarder dans toute la mesure du possible les zones agricoles, mais dès lors que nous avons admis des constructions basses dans cette zone du Petit-Chaumont et que cette zone est équipée, il ne nous apparaît plus qu'il soit possible, même à travers un plan directeur cantonal, de remettre en cause la totalité de cette zone de construction. Par conséquent, il faut envisager un aménagement, et lorsque le Conseil d'Etat disposera de tous les éléments qui lui permettront de se prononcer, il conviendra de songer à la solution qu'il sera possible d'arrêter.

On nous a encore posé la question du maintien de l'agriculture à Chaumont et soulevé le problème de l'implantation d'une ferme-fromagerie en collaboration avec la Ville de Neuchâtel. Actuellement le nombre des exploitations agricoles de Chaumont s'élève à douze: cinq se trouvent sur le territoire de la commune de Savagnier, deux sur celui de Fenin-Vilars-Saules et cinq sur celui de la Ville de Neuchâtel. Ces douze exploitations cultivent 177 ha de prés et 72 ha de pâturages. En considérant la surface de chacune de ces exploitations, on peut tirer la conclusion que 4 ou 5 d'entre elles sont des domaines qui, vraisemblablement, ne suffisent pas à entretenir, à eux seuls, une famille de paysan, et que, probablement, ceux qui les exploitent exercent encore une activité complémentaire.

Le contingentement laitier attribué à ces agriculteurs est de 215 000 kilos par année. Cinq d'entre eux ne produisent pas de lait, ils se livrent à l'engraissement des

veaux, et quatre parmi ceux-ci touchent des contributions pour les exploitations qui ne mettent pas de lait commercial sur le marché.

Nous ne pensons pas que les projets de la Ville de Neuchâtel, qui portent sur 4,4 ha, compromettraient l'ensemble de l'agriculture de Chaumont. Peut-être la viabilité d'une des exploitations serait-elle compromise, mais il ne nous paraît pas que d'importantes modifications survien-

draient. Quant à la mise en valeur du lait, elle est actuellement orientée vers la consommation, à travers la centrale laitière de Neuchâtel.

L'implantation d'une fromagerie, pour une si faible quantité de lait, ne pourrait pas se justifier économiquement, les investissements nécessaires ne pouvant être rentés. Nous ne voyons pas qu'il y ait intérêt pour les agriculteurs de Chaumont à modifier l'utilisation actuelle de leur lait.

Après la dixième course Chaumont-Chasseral

Malgré un temps maussade, la dixième édition du trophée Chaumont-Chasseral-Chaumont a obtenu un grand succès: près de 250 coureurs se sont mesurés sur le parcours de 32 km tandis qu'une centaine effectuait la course de 12 km. La pluie n'a heureusement pas retenu les spectateurs et amis des coureurs; chacun a pu profiter de l'excellente cantine pour s'abriter et se restaurer. Grâce à l'inlassable travail de tout le comité d'organisation, ce week-end a été une complète réussite. Chacun attend avec impatience la prochaine édition.

Rappelons les principaux résultats de cette journée:

Course CIME de 32 km

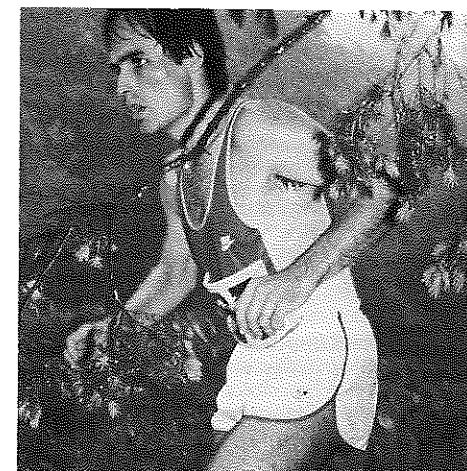
1	A. Allegranza (I)	2 h 05' 55
2	C. Zimmermann (F)	2 h 07' 48
3	P. Allegranza (I)	2 h 09' 30
23	J.-B. Montandon <i>premier Neuchâtelois</i>	2 h 21' 45
35	C. Fatton <i>premier Chaumonnier</i>	2 h 27' 54

Course de 12 km

1	M. Sautebin	44' 55
2	C.-A. Soguel	47' 19
3	G. Davet	47' 38
5	P. Pierrehumbert <i>premier Chaumonnier</i>	49' 33



Aldo Allegranza file vers la victoire dans les pâturages de la Métairie de l'Isle. (Photo H. Cuche)



Un coureur des bois: Dominique Méan, l'un des meilleurs neuchâtelois, en plein effort! (Photo H. Cuche)